



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

Président :	M. Olivier Bonvin	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Carlos Alves	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	46
	Quorum :	24
	Présents :	35
	Excusés :	9
	Absents :	2
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	18
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 4 décembre 2020	<p>En raison du COVID-19, la séance a lieu au Forum de Savigny, prêté par la commune de Savigny.</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal.</p> <p>S'agissant du PV, il est relevé sous point 7 : <i>Communications de la Municipalité</i>, qu'il s'agit du bureau « ABA Partenaires SA » et non Abas comme indiqué. Le PV a déjà été corrigé en ce sens.</p> <p>Le PV est approuvé à l'unanimité.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>M. Olivier Bonvin, président, remercie d'abord la commune de Savigny d'avoir prêté gracieusement leur salle, ce qui permet le déroulement serein de la séance du conseil avec un espacement optimum. Dans le contexte sanitaire, il laisse le libre choix aux conseillers quant au port, ou non, du masque, selon la situation de vaccination de chacun.</p> <p>Il demande aux intervenants de se lever et de s'annoncer clairement à chaque prise de parole et d'employer le micro mis à disposition dans la salle.</p> <p>Le président souligne le fort taux de participation des habitants de la commune aux dernières votations.</p>	

	<p>Concernant la lettre envoyée à chaque conseiller par la société Madliger & Chenevard Ing. SA au sujet de la réfection du trottoir au chemin de la Scierie (Préavis municipal 06/2020), il informe les conseillers que le Syndic adressera ce sujet sous point 8 de l'ordre du jour.</p> <p>La séance du jour est la dernière présidée par M. O. Bonvin. Ce dernier remercie la municipalité dans son ensemble pour leur excellente collaboration, transparente et ouverte, durant son mandat de présidence. Il a en particulier une mention spéciale et affectueuse pour Mme Claudine Burri qui s'apprête à tirer sa révérence et prendre une retraite bien méritée après 33 ans passés au greffe. Ses propos sont accueillis par une salve d'applaudissements.</p> <p>Enfin, il souhaite un bon avenir à la nouvelle présidente de la législature 2021-2026, Mme Christine Mueller, et au nouveau vice-président, M. Erwan Guillet, qui, tous deux, sont présents dans la salle.</p> <p>A l'issue de la séance, il annonce qu'il y aura une petite verrée donnée à l'extérieur. Il demande aux conseillers de maintenir une distance raisonnable et d'éviter de grands regroupements.</p>
<p>3. Préavis n° 01/2021 – demande d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 47'358.40 destinés à couvrir le dépassement du crédit accordé pour les travaux de réfection des façades des bâtiments communaux ECA n° 416 et 377</p>	<p>M. Eric Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, donne lecture du rapport. Il relève que, dans son préavis 03/2020, la Municipalité avait demandé l'autorisation de procéder à une réfection complète, pour un montant de CHF 140'000.-, des parties extérieures des bâtiments n° 4 et 6, sis au Chemin du Centre, dont les façades s'étaient détériorées. Cependant, lors des travaux démarrés en juillet 2020, de nombreux défauts cachés ont été découverts. De fait, la commission des finances ainsi que celle de gestion n'ont été averties des coûts supplémentaires engendrés qu'en février 2021. Le dépassement de ce crédit se monte à CHF 47'358.40.</p> <p>Or, l'art. 10 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom) prévoit que « La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11 ».</p> <p>Cependant, le Conseil communal a voté (Préavis 06/2016) que la Municipalité puisse engager des frais à hauteur de CHF 50'000.- pour toute dépense imprévisible et exceptionnelle et ensuite les soumettre au Conseil communal pour approbation comme prévu par l'article 11 : « La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite</p>

	<p>soumises à l’approbation du conseil général ou communal. »</p> <p>La commission des finances recommande dès lors d’accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>Le président questionne le bien-fondé de la mention qui est faite concernant la commission de gestion dans le rapport. Cependant, puisque le rapport de cette dernière figure sous point 6 de l’ordre du jour, il propose de ne pas en débattre à ce moment de la séance.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté avec une abstention.</p> <p>Le préavis municipal est accepté avec une abstention.</p>
<p>4. Préavis n° 02/2021 – Le barème de rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026</p>	<p>M. E. Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, relève que les tarifs pratiqués sont en adéquation avec ceux des communes environnantes. Les montants fixés pour la Municipalité incluent dorénavant une prévoyance professionnelle. Cela implique une augmentation totale des frais d’environ CHF 11'000.- pour les six mois à venir. Le but est d’encourager à l’avenir les candidats forcés de diminuer leur taux d’activité professionnelle à ne pas renoncer à exercer un mandat au sein de la municipalité.</p> <p>De même, l’augmentation prévue pour les indemnités de la présidence et du secrétariat, bien que significative, les place dans une catégorie proche des communes avoisinantes de taille similaire. De plus, certaines tâches qui reviennent au secrétariat ont été effectuées ces dernières années par le Greffe municipal, ce qui ne sera plus le cas dès à présent.</p> <p>La commission estime que les autres augmentations d’indemnités pour les commissions ou les jetons de présence sont moindres et n’ont pas d’incidence sur les finances de la commune.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté avec deux abstentions.</p> <p>Le préavis municipal est adopté avec deux abstentions.</p>
<p>5. Préavis n° 03/2021 – 1^{ère} partie : Comptes 2020</p> <p>6. Préavis n° 03/2021 – 2^{ème} partie : Rapport de gestion de l’année 2020</p>	<p>M. Jean-Claude Chamorel, rapportant pour la commission de gestion, souligne que son rapport traite en même temps les points 5 et 6 de l’ordre du jour, c’est-à-dire le préavis n° 3/2021 : Comptes, ainsi que le préavis n° 3/2021 : Rapport de gestion de l’année 2020.</p> <p>Il commente que la présentation du préavis des comptes 2020 et le rapport de gestion sont tous deux remarquables. Partant, la commission remercie leurs auteurs pour la clarté et l’exhaustivité des informations présentées, de sorte qu’il ne reste à la commission que peu de questions non abordées.</p>

	<p>Ayant visité quelques sites de la commune, la commission a pu constater l'importance des travaux de réparation effectués sur les façades des bâtiments de l'ancienne poste et de la boulangerie ayant occasionné la demande de crédit complémentaire précitée. Elle a apprécié l'aménagement extérieur de l'accès aux deux bâtiments, noté le changement de l'horodateur sur les places de stationnement et examiné les nouvelles acquisitions de machines de la voirie. Enfin, la commission a observé les importants dégâts causés par le passage de nombreux véhicules de 40 tonnes occupés au chantier de la construction de nouvelles villas au chemin Aux Channey.</p> <p>Elle commente qu'il aurait été judicieux d'y poser un panneau de limitation de tonnage avant le début du chantier, afin de prévenir le faïençage du bitume occasionné.</p> <p>Parmi les autres lieux inspectés, on peut citer la STEP, le Zoo, les nouvelles parcelles de villas à Les Cullayes, le chemin de la Scierie et la RC 636 qui traverse le village. La commission relève que tous les travaux d'aménagement ou de rénovation ont été exécutés conformément au planning établi.</p> <p>Pour la première fois, le résultat avant écriture de bouclage génère une marge d'autofinancement en-dessous de celle des dix dernières années, abstraction faite de celle, exceptionnelle, de 2019. L'endettement net par habitant passe de CHF 623.- en 2019 à CHF 743.- au terme de l'exercice 2020. Cependant, l'endettement total par habitant, qui est de CHF 3'333.-, est toujours nettement inférieur à celui de la moyenne des communes vaudoises. En 2019, excluant Lausanne du calcul, celle-ci était de CHF 6'719.- par habitant. La commune poursuit ses investissements importants dans le domaine routier et de l'épuration des eaux qui sont largement financés par le résultat de l'exercice 2020.</p> <p>Le ratio de quotité de dette brute met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement. La valeur en 2020 est de 81,21 %.</p> <p>Félicitant l'administration de la commune pour sa gestion et la bonne tenue des comptes, la commission de gestion recommande aux conseillers d'accepter le rapport de révision et les comptes 2020 et le rapport de gestion de l'année 2020.</p> <p>Le rapport de la commission de gestion est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal (première et deuxième parties) est adopté à l'unanimité.</p>
<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>ASIJ – Association Scolaire Intercommunale du Jorat : M. Jérôme Berger donne quelques chiffres concernant le</p>

	<p>récent conseil de l'Association qui a approuvé les comptes 2020 et le budget 2021.</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Syndic – Administration générale, finances, informatique, police, mobilité</p> <p>M. Cédric Matthey, syndic, donne lecture de la communication qu'il a écrite par rapport au dossier Madlinger & Chenevard, dont voici, à sa demande, le texte intégral tel qu'il l'a rédigé :</p> <p>« <i>Communication</i> »</p> <p><i>Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,</i></p> <p><i>Le préavis municipal n° 06-2020 concernant l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 230'000.- pour financer les travaux de remise en état du trottoir franchissable longeant le chemin de la Scierie et la réfection complète du chemin de la Scierie, à Servion, a fait des vagues en dehors de ces murs.</i></p> <p><i>La Municipalité a pensé qu'avec l'adoption de ce préavis à l'unanimité et la bonne exécution des travaux, ce dossier serait clos. Il s'avère que M. Guy Chenevard, administrateur de Madiiger & Chenevard Ing. S.A. n'est pas d'accord avec certains éléments mentionnés dans le préavis municipal n° 06-2020. Vous avez reçu de sa part un courrier daté du 20 avril 2021.</i></p> <p><i>Pour éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses et après avoir demandé un rapport à Infralab SA, ta Municipalité a décidé de privilégier une solution négociée avec Camandona SA et Gemetris SA. C'est dans cet objectif que le préavis précité vous a été soumis. Pour ce même motif la Municipalité a renoncé à poursuivre un échange épistolaire peu fructueux avec Madiiger & Chenevard Ing. S.A., par avocats interposés.</i></p> <p><i>Cela étant, la Municipalité a écrit à Madiiger & Chenevard Ing. S.A. et elle répète ici qu'elle aurait dû instruire plus à fond la question de la responsabilité des défauts constatés sur le trottoir du chemin de la Scierie avant d'imputer une part de responsabilité à Madiiger & Chenevard Ing. S.A. En outre, elle admet que ses renseignements concernant la reprise d'une partie des actifs de de cette société par Camandona SA étaient faux. Elle admet qu'elle aurait dû vérifier l'information avant de l'indiquer dans le préavis. Elle regrette que certaines affirmations figurant dans le préavis s'avèrent imprécises et qu'elles aient pu mener à une mauvaise compréhension par les lecteurs. Elle a présenté à Madiiger & Chenevard Ing. S.A. et à M. Guy Chenevard ses excuses pour les désagréments que cela a pu leur causer.</i></p>

Le préavis n° 06-2020 ayant été accepté par le Conseil communal, la législation ne permet pas d'y apporter des modifications. C'est donc par la présente communication et dans l'espoir de clore définitivement ce dossier que la Municipalité corrige les informations erronées.

Cédric Matthey, syndic

Le syndic dresse la liste des travaux entrepris durant la dernière législature. Il profite de remercier la secrétaire communale qui a établi tous les dossiers des nombreux préavis présentés, puis remercie ses collègues et collaborateurs et les employés de la voirie.

A cause du Covid-19, M. C. Matthey souligne que l'organisation de fêtes durant l'année écoulée a été problématique et risque d'être entravée de bureaucratie durant les quelques mois à venir. Par conséquent, la municipalité renonce à toute fête (1^{er} août, Saveurs du Monde, en particulier) jusqu'à Noël.

Le syndic rappelle que, voici une année, la motion Berger demandait une étude de couverture de tous les bâtiments de l'administration communale par des panneaux solaires. Les résultats ont indiqué que seul le 10 % de l'énergie produite aurait pu être réinjecté dans la consommation locale. A l'instar de la Romande Energie, personne ne semble intéressé par l'invitation d'employer les surfaces à disposition. Par conséquent, la municipalité va reconduire des études dans le futur mais le syndic souligne qu'une issue financière favorable pour la commune est nécessaire.

M. C. Matthey se réjouit de retrouver les deux personnes qui quittent la municipalité, toutes deux pour des raisons professionnelles, en face de lui en tant que futurs conseillers communaux. Il s'agit de M. René Padrin, qui a passé près de huit ans en tant que municipal, et de M. Denys Kaba, toutes deux des personnes extraordinaires selon ses dires.

M. D. Kaba prend la parole pour remercier tous les membres de l'administration et ses collègues pour leur confiance.

En particulier, il félicite son « binôme », Mme Eléonore Grandjean Marie, qui gère de manière exemplaire le bureau technique. Il rappelle que, sans préparation et sans formation, suite à la maladie prolongée de sa collègue, elle s'est trouvée propulsée subitement au poste de responsable. Elle a su faire face avec sérénité aux nombreuses difficultés et doléances inhérentes au sujet émotionnel qu'est le domaine du patrimoine. Il souligne qu'ayant pris très à cœur ses activités, elle est

	<p>actuellement en train de se former en parallèle à ses responsabilités familiales, pendant ses heures de loisirs.</p> <p>Ses propos sont accueillis par des applaudissements de la part des conseillers.</p> <p>Il termine par souhaiter ses meilleurs vœux à son futur remplaçant à la Municipalité [M. Jérôme Oberson].</p> <p>M. R. Padrun dit avoir appris beaucoup de choses à la municipalité et, à son tour, souhaite bonne chance à son successeur [M. Olivier Auberson].</p> <p>Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public</p> <p>M. Yves Boand, municipal, annonce que les ampoules sodium sur tout le territoire de la commune, commençant par Les Cullayes, seront progressivement remplacées par des LED.</p> <p>Il a récemment assisté à une assemblée de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Est Lausannois - Oron-Lavaux), qui a validé les comptes. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 72'000.-. Toutefois, l'année a été bouclée avec un excès de recettes de CHF 14'787.80 montant qui sera versé au fonds de réserve.</p> <p>Durant l'année, l'ARAS a traité 623 dossiers, une situation qui demeure stable malgré la crise sanitaire. Le centre, qui emploie 27,7 personnes à plein temps, est financé par les assurances sociales. L'excédent de CHF 5'431.30.- de la part versée par la commune de Servion sera affecté au fond de réserve des communes. En 2020, le coût par habitant était de CHF 16.15. A partir de 2022, il n'y aura plus de participation de la part de la commune.</p> <p>Pour terminer, le municipal montre quelques photos de la commune saisies par le syndic qui montrent l'état des travaux de la traversée de Servion en cours. Il souligne que, dans l'attente des autorisations nécessaires, l'ordre des travaux prévus pour la construction du giratoire a été inversé. Jusqu'à ce jour, seul le mur de soutien de la route a été érigé.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>M. J.-Cl. Chamorel se plaint du bruit et des débris qui sont répandus chaque fin de semaine autour du terrain de football. Il demande si la responsabilité de confronter les jeunes responsables de telles incivilités incombe à l'ASIJ ou à la municipalité.</p> <p>Le syndic relate que la semaine précédente, la police a été appelée en raison de tapage nocturne aux abords du bâtiment du greffe. Occupée ailleurs pour des faits similaires, elle n'a pu se déplacer.</p> <p>Toutefois, il encourage les citoyens à ne pas hésiter à faire appel au 117 qui, souligne-t-il, reçoit quelques 5'000</p>

	<p>appels par jour, mais dont la tâche est d'assurer la sécurité des citoyens.</p> <p>Au nom du club de pétanque, M. Daniel Weisser remercie la commune qui a réparé les dégâts constatés.</p> <p>M. J. Berger commente que l'acceptation de l'ordre du jour et du PV devrait se faire séparément.</p> <p>Il souhaiterait disposer de places pour garer des vélos. Le syndic confirme que les arrêts de bus en seront équipés.</p> <p>Mme Aurélie Guillet demande ce qu'il advient du plastique qui est déposé à la déchetterie. Mme Monique Ries, municipale, confirme qu'il est brûlé.</p> <p>M. François Clot note que, puisque c'est la fin de la législature, le mandat de certains conseillers sont arrivés à terme.</p> <p>Il demande, en particulier, des applaudissements pour M. François Guignet qui, pendant de nombreuses années, a occupé le poste de syndic.</p> <p>Le Président le remercie de ses propos. Le conseil communal dans son intégralité, accueille ses paroles avec enthousiasme, se lève et ovationne son ancien syndic.</p>
<p>10. Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h15.</p> <p>Prochaines séances :</p> <p>Mardi 12 octobre (Forum de Savigny)</p> <p>Vendredi 10 décembre</p>